SAGE
HAUT-ALLIER

Compte-rendu du comité de pilotage n°2
Etude d'inventaire des zones humides supérieures à 1ha
09 novembre 2018, Langeac

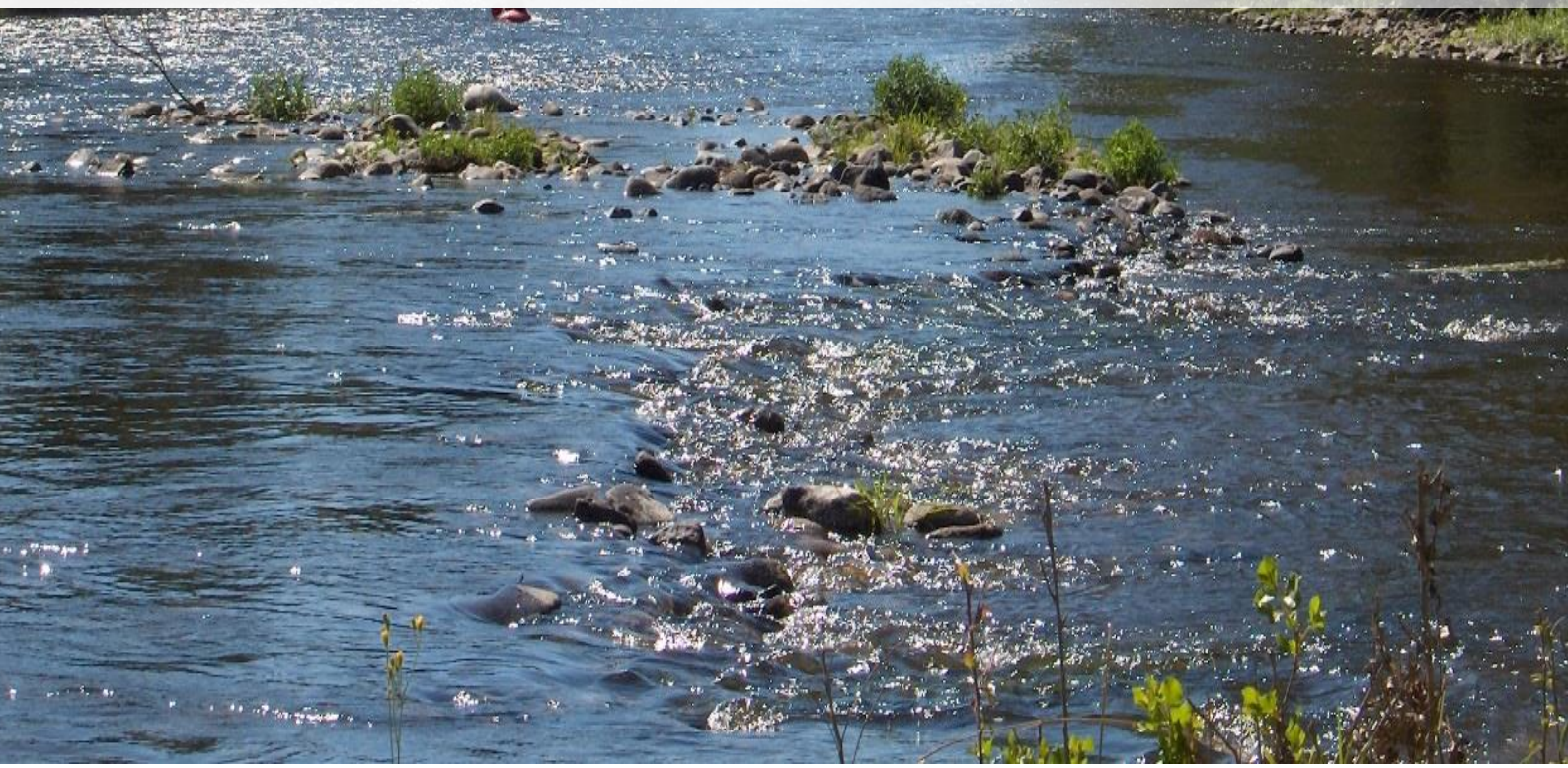

agence de l'eau Loire-Bretagne
Établissement public du ministère chargé du développement durable

L'EUROPE s'engage sur le bassin de la Loire avec le FEDER

UNION EUROPÉENNE

La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Structure porteuse

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

Liste des participants :

Nom- Prénom	Organisme	Invité	Présent	Excusé
Francis ROME	Président de la CLE	●	●	
Jean-Paul ARCHER	Vice-Président de la CLE	●	●	
Mireille GARDES	Représentante de la Chambre d'Agriculture de Haute-Loire	●	●	
Alain ROBERT	Représentant de la communauté de communes du Pays de Cayres Pradelles	●	●	
René ROUSTIDE	Représentant des forestiers privés	●	●	
Marion PARROT-GIBERT	CEN Auvergne	●	●	
Laurent BERNARD	Animateur Natura 2000 - SMAT du Haut-Allier	●	●	
Luc RENOU	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	●	●	
Yannick BAYLE	Agence de l'Eau Loire Bretagne	●	●	
Laurent SAGNOL	Agence Française pour la Biodiversité (SD43)	●	●	
Laurence JULLIAN	CEN Rhône-Alpes	●	●	
Simon NOBILLIAUX	Acer Campestre	●	●	
Jean-Baptiste CHEMERY	Contrechamp	●	●	
	Direction Départementale des territoires de Haute-Loire	●		●
	Chambre d'agriculture de Lozère	●		●
	Direction Départementale des territoires du Cantal	●		●
	CEN Lozère	●		●
	FDAPPMA de Lozère	●		●
	FDAPPMA de Haute-Loire	●		●
	PNR Livradois-Forez	●		●
	Conseil départemental 43	●		●
	Conseil départementale 15	●		●
	AF Biodiversité SD15	●		●
	ONF	●		●
	Chambre d'Agriculture du Cantal	●		●

Le vendredi 09 novembre 2018 à 14h30, le comité de pilotage de l'étude d'inventaire des zones humides supérieures à 1ha s'est réuni en salle de réunion du SMAT du Haut-Allier à Langeac.

L'ordre du jour de cette réunion était :

1) Présentation du bilan de la phase terrain 2018,
2) Echanges autour de la concertation à mener suite à la phase de terrain pour présenter les cartographies définitives au niveau local.

Rappel :

L'étude d'inventaire des zones humides a été lancée fin 2017.
Une première phase de pré-localisation a permis de mettre en évidence les zones de présence potentielle de milieux humides. L'inventaire de terrain vient affiner ce zonage en confirmant ou réfutant la présence de zones humides à partir des relevés de terrain effectués.
Il est rappelé que le critère floristique est utilisé en priorité mais en cas de besoin, notamment en absence de végétation, une analyse pédologique complémentaire est effectuée.

Présentation du bilan de la première phase de terrain :

L'objet de la réunion était de présenter les résultats d'inventaire à l'issue de la première phase de terrain réalisée sur les secteurs d'étude :
- 3 « secteur Langeadois »,
- 4 « secteur Margeride »,
- 5 « secteur Devès ».

Cela représente un total de 52 communes, toutes situées en Haute-Loire dans le périmètre du SAGE du Haut-Allier.

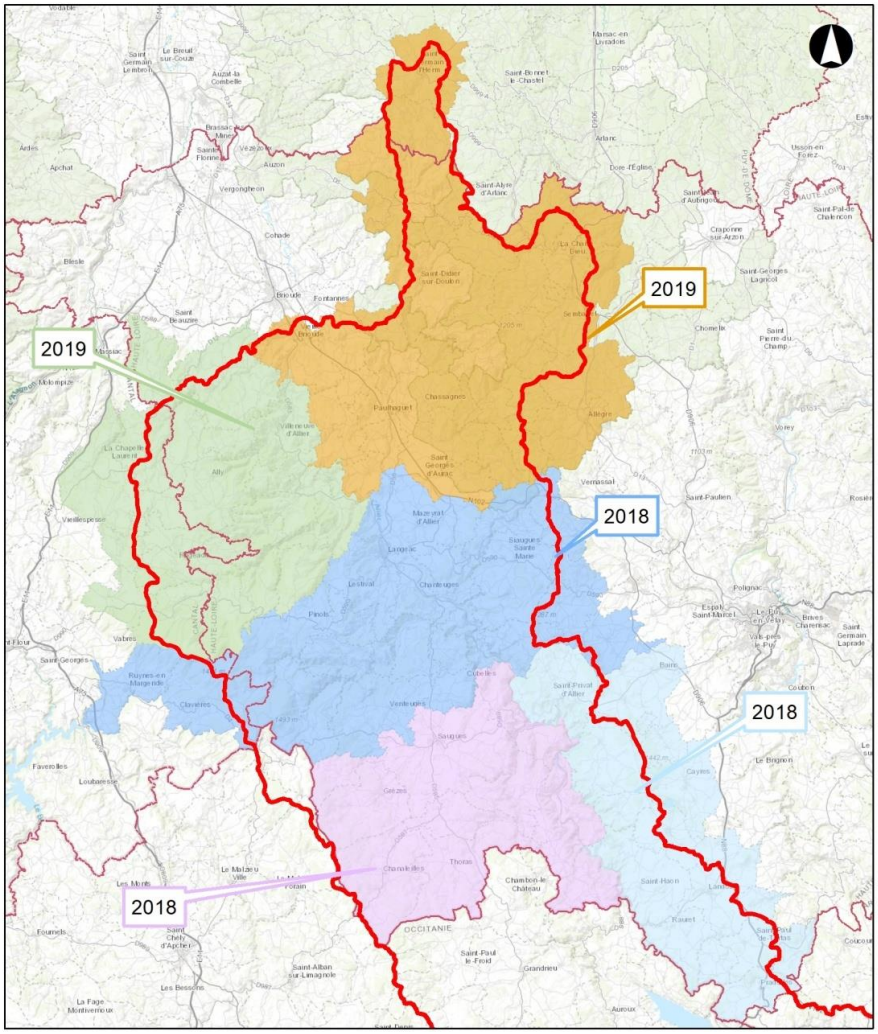

Les chiffres qui ressortent de cette première phase terrain sont les suivants :

- 326 zones expertisées (51% du total) sur 6582 hectares (62% du total)
- 303 zones humides délimitées sur 5666 hectares;
- 13 zones < 1 ha qui représentent 6,5 ha.

On constate **une diminution de surface de milieux humides d'environ 15%** entre la surface pré-localisée et la réalité de terrain.

Le comité de pilotage est interrogé sur les suites à donner pour les zones humides recensées mais dont la superficie est <1ha. Doivent être comptabilisées ou supprimées du calcul de surface ?

L'ensemble des membres du comité de pilotage s'accorde à dire qu'il faut garder cette information même si l'on est en dessous du seuil d'étude. L'information étant existante, il est dommage de la perdre. Ces zones humides sont donc comptabilisées dans l'inventaire.

Suite à cette décision, les chiffres présentés sur le diaporama ont été corrigés en incluant les zones humides < 1ha répertoriées.
Ainsi sur la diapositive n °16, on obtient => Total : **316** "entités" zones humides sur **5372,7 ha**
sur la diapositive n °20, on obtient => Devès : **62** zones humides sur **1345,7 ha**
sur la diapositive n °23, on obtient => Langeadois : **142** zones humides sur **1943,1 ha**
sur la diapositive n °26, on obtient => Margeride : **136** zones humides sur **3188,9 ha**

Le bureau d'études fait ensuite part des difficultés rencontrées sur le terrain et indique que sur certains secteurs où les zones humides ont été drainées récemment, l'analyse pédologique est complexe.

M. RENOU, représentant de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, demande s'il est possible de cibler les secteurs où les drainages ont eu lieu où des actions de renaturation pourraient être effectuées ?

M. NOBILLIAUX répond que ces informations n'ont pas été notées dans la fiche de caractérisation des zones humides.

M. BERNARD, animateur Natura 2000 au SMAT du Haut-Allier, indique que dans le cadre de la mise à jour des périmètres des sites Natura 2000, une étude sur la cartographie de la végétation est en cours. Ces données pourraient être croisées avec l'inventaire terrain.

Cette proposition est validée par le comité de pilotage.

Mme LAGALY indique que suite à l'inventaire effectué sur le secteur Devès et afin de valoriser les données dans le cadre du PLUi de Cayres Pradelles, elle avait effectué un traitement informatique sous SIG pour savoir si le projet de zonage du PLUi s'intersectait avec les zones humides délimitées. Elle précise que pour la plupart des zones de conflits qui ressortent, il s'agit principalement de zones de très petites surfaces à la marge.
Ces informations ont été envoyées au bureau d'étude en charge de la réalisation du PLUi.

M. ROUSTIDE indique qu'à l'heure actuelle, beaucoup de grands boisements d'épicéas arrivent à « maturité ». Il s'interroge sur les suites à donner à l'issue des coupes.

M. NOBILLIAUX répond que c'est souvent en dehors des zones humides qu'on trouve de l'enrésinement mas la question reste pertinente car ces boisements se situent souvent dans l'espace de fonctionnalité des zones humides.

M. BAYLE, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, indique qu'il serait intéressant de mettre en évidence les secteurs où il y a de la déprise agricole, du surpâturage ou autres types de pression sur les zones humides, car le programme d'action qui en découlera par la suite n'est pas le même. Il précise que la tendance à la disparition des zones humides peut-être un argument pour les secteurs d'action du futur contrat territorial.

M. NOBILLIAUX indique que ces informations (déprise/surpâturage) ont été notées dans la fiche de caractérisation et qu'il sera aisé de faire la distinction.

Mme LAGALY indique que ces éléments seront travaillés dans la seconde partie de l'étude.

Concernant les journées de démonstration sur le terrain, M. ROME souhaite remercier la chambre d'agriculture pour la large diffusion de l'information auprès des agriculteurs.

Concertation et présentation des cartographies auprès des acteurs locaux :
Entre le pré-inventaire et l'inventaire terrain des zones humides du territoire, ont été organisés par le SAGE Haut Allier en collaboration notamment avec la chambre d'agriculture de Haute Loire des ateliers d'échange avec un public d'élus locaux, d'agriculteurs et de sylviculteurs.

Ces ateliers ont permis à la fois de faire connaître la démarche d'inventaire dans une optique de transparence et de mise en confiance des acteurs visés, et de valoriser la connaissance de ces acteurs pour compléter et adapter les cartes issues du pré-inventaire, afin d'en faciliter la réalisation.

Ce travail interactif exige de prévoir un retour vers les publics de ces ateliers.

Une seconde vague d'ateliers visant ces acteurs et organisés à la même échelle sera donc **organisée début 2019**. L'objectif de ces ateliers sera multiple :

- Présenter les premiers résultats de l'inventaire de terrain,
- Présenter les modalités d'accès aux cartographies et d'échange autour de l'inventaire (lieu, dates, modalités questions et réponses associées)
- Présenter une fiche d'identité des zones humides du territoire concerné suivant leurs principales caractéristiques et ensuite présenter les principaux enjeux relatifs aux zones humides du territoire concerné en lien avec leur état, les pressions qu'elles subissent et les fonctions qu'elles assurent.

Les membres du comité de pilotage valident cette méthodologie.

Pour la mise à disposition des **cartographies d'inventaire**, le comité de pilotage souhaite qu'elles **soient envoyées dans chaque mairie** comme lors de la première vague d'ateliers.

De plus, il est demandé à ce que les **cartographies des inventaires par communes soient mises en ligne sur le site internet du SAGE**.

Il est également proposé de **rédiger un article dans les bulletins communaux** pour informer des résultats de l'étude, et de proposer une fois l'étude terminée, une présentation dans les conseils communautaires

L'ordre du jour étant épuisé, M. ROME lève la séance.